



# Référentiel qualité EHESP

Mars 2009



## Avertissement

Ce référentiel décrit les engagements que prend l'EHESP en matière de qualité. Il intègre, de manière transversale, les attendus de plusieurs référentiels afin de préparer l'EHESP à son évaluation par :

- l'Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) ;
- la Commission des titres d'ingénieur (CTI) ;
- la Conférence des grandes écoles.
- le Council on Education for Public Health (CEPH) ;

Ce référentiel répond, par ailleurs, aux attendus des référentiels de :

- l'European Network for Quality Assurance in Higher Education (ENQA) ;
- l'Association of Schools of Public Health in the European Region (ASPHER) ;
- le Réseau des Ecoles de Service Public (RESP).

Ce référentiel pourra, par la suite, être complété par des attendus concernant les activités de recherche et d'expertise.

## **Missions, objectifs, valeurs**

Les missions de l'EHESP sont définies par la loi du 9 août 2004. Les objectifs de l'EHESP font l'objet d'une contractualisation avec les partenaires. Les valeurs sont énoncées et publiées. Les missions, objectifs et valeurs, s'inscrivent dans les pratiques et sont appropriés par les acteurs internes.

## **Stratégie**

L'école s'est dotée d'un projet d'établissement porté à la connaissance de l'ensemble des acteurs. L'école dispose d'informations récentes et prospectives sur la situation de l'emploi et de l'état des connaissances dans les secteurs qui la concerne. Elle dispose d'une offre de formation diversifiée, dans son domaine, essentiellement de niveaux master et doctorat, en réseau avec les partenaires concernés aux niveaux national et international. Elle conduit, en collaboration avec de grands organismes de recherche publics et privés, des travaux de recherche interdisciplinaire appliquée à ses champs d'expertise. Elle participe au rayonnement du système de santé publique français et européen au niveau international.

## **Légitimité et autonomie**

L'identité juridique de l'École lui offre les conditions pour remplir ses missions et conduire son projet d'établissement. Elle a une réelle autonomie et la maîtrise de ses moyens. Elle répond aux exigences de la politique nationale de l'enseignement supérieur et de la recherche ainsi qu'aux besoins d'expertise et de développement de compétences des ministères chargés de la santé et des affaires sociales. Elle intègre les parties prenantes dans ses instances de régulation.

## **Organisation**

La répartition des responsabilités et des missions, celles des personnes comme celles des instances, est identifiée par l'ensemble des acteurs internes et formalisée dans les documents de présentation de l'école. Elle est mise en œuvre dans les pratiques. L'école assure des conditions d'organisation compatibles avec l'enseignement et l'apprentissage, la recherche et les activités au service des acteurs de santé publique. Les conditions d'organisation facilitent la communication, la coopération et la collaboration interdisciplinaires. L'organisation permet le travail efficace des différentes structures de l'école.

## **Gouvernance**

La représentation des parties prenantes est garantie au sein des instances de concertation (conseil des formations et conseil scientifique) et de décision (conseil d'administration). Les présidences des instances sont assurées par des personnalités qualifiées élues en leur sein mais extérieures à l'établissement. Les instances de l'école ont établi un règlement intérieur précisant les droits et les responsabilités des différents acteurs. L'école est dotée d'un directeur, assisté d'un comité de direction, responsable devant les instances de la gestion de l'établissement. Les élèves, par leurs représentants élus sont associés à la conduite de l'école, y compris au conseil

des formations et au conseil d'administration. La vie associative des personnels, des élèves et des anciens élèves, est fortement encouragée, facilitée et soutenue.

## **Ressources financières**

L'école obtient les ressources suffisantes pour remplir ses missions et réaliser ses objectifs en matière d'enseignement, de recherche et d'activités au service des acteurs de santé publique. Le budget et le système de gestion interne permettent un contrôle public de l'affectation et de l'utilisation de l'ensemble des ressources.

## **Ressources humaines**

La politique de ressources humaines est au service de la stratégie d'établissement. Une gestion prévisionnelle de ces ressources, notamment par la formalisation des compétences attendues, la formation des personnels tout au long de la vie et la politique de recrutement, permet à l'école de préserver et de développer son capital humain au service de ses missions. L'école a mis en place une politique et des procédures promouvant la diversité et luttant contre la discrimination, concernant le recrutement, la nomination et la promotion des personnels.

L'école recrute des professeurs chargés d'enseignement et de recherche dans toutes les disciplines qui relèvent de ses missions. Les procédures de recrutement des professeurs sont standardisées et répondent aux impératifs d'équité, d'excellence, d'expérience pratique et d'évaluation externe indépendante. L'école a une politique d'évaluation des compétences et des résultats des enseignants et prend en charge leur développement et leur évolution professionnels.

## **Ressources logistiques et environnementales**

Pour tous les élèves de l'école, les conditions d'accueil, de restauration et d'hébergement, constituent des éléments importants de leur disponibilité à la formation. L'école leur offre des conditions matérielles qui facilitent leur développement personnel. Elle met à disposition un environnement de vie au travail favorable à l'ensemble de ses personnels. Elle favorise notamment l'accès pour tous aux services de santé et aux services sociaux.

## **Ressources documentaires et accès à l'information**

L'école dispose d'un centre de ressources documentaires actualisées et met en œuvre des dispositifs facilitant l'accès à l'information, dans le strict respect des règles de confidentialité, pour la réalisation de ses différentes missions.

## **Partenariats**

Les liens de l'école avec d'autres acteurs nationaux et internationaux lui permettent de participer au développement local, d'optimiser ses ressources et d'accroître son rayonnement en matière d'enseignement, d'expertise et de recherche.

## **Communication interne et communication externe**

L'école met en œuvre une stratégie de communication interne qui répond aux besoins des élèves et des personnels. Les objectifs, activités et résultats de l'école leur sont connus.

L'école organise une communication externe permanente vers ses partenaires et ses différents publics de façon transparente et rigoureuse. Elle rend publiques des informations à jour, impartiales et objectives, à la fois quantitatives et qualitatives, sur les programmes et les diplômes qu'elle propose. Elle énonce tous les éventuels conflits d'intérêt dont elle peut faire l'objet. Elle fait connaître sa politique d'amélioration continue et valorise ses résultats. Elle recherche à améliorer constamment sa notoriété et son image.

## **Projet de formation**

L'école construit et renouvelle constamment son projet et ses objectifs de formation, de recherche et d'expertise, de manière participative notamment avec les milieux professionnels, les futurs employeurs et la communauté scientifique. Elle prend en compte les besoins des parties prenantes. Le projet de formation favorise la prise d'initiatives, l'engagement, la personnalisation des parcours.

## **Programmes**

Le contenu des programmes de toutes les formations professionnalisantes de l'école traite toujours, au moins, des cinq domaines suivants de connaissance liés à la santé publique : biostatistiques et sciences de l'information, épidémiologie et recherche clinique, environnement santé et travail, management et politiques de santé, sciences humaines, sociales et des comportements de santé. Tous les élèves doivent démontrer une compréhension des connaissances essentielles en matière de santé publique ainsi que des sciences et techniques nécessaires à une bonne maîtrise de leur domaine ou de leur spécialité. L'organisation des contenus favorise une approche interdisciplinaire. Les activités et les résultats de la recherche sont largement pris en compte pour la réalisation du projet de formation. Les contenus favorisent une conscience des valeurs sociétales (santé, sécurité, équité, diversité) dans une démarche de développement durable et d'éthique professionnelle.

## **Objectifs de professionnalisation et référentiel de compétences**

Pour chaque programme de formation, constitué d'unités d'enseignement, les compétences visées sont clairement définies et énoncées et révisées avec les parties prenantes, et consignées dans un référentiel.

Dans chaque unité d'enseignement, les compétences visées se traduisent en objectifs de professionnalisation, y compris celle des chercheurs en santé publique. Cette approche centrée sur les compétences à acquérir, permet aux enseignants de définir ou d'affiner la pédagogie, le contenu et l'évaluation du cursus.

## **Référentiel de validation**

L'école met en place des procédures permettant d'évaluer et de certifier le degré de compétences démontré par chaque élève.

Le choix et la détermination du contenu et des modalités d'évaluation sont réalisés en fonction des compétences à évaluer. Pour chaque formation, un référentiel de validation met en correspondance le système des épreuves proposés et le système des compétences visées.

Les élèves sont évalués en fonction de critères, règlements et procédures publiques, appliqués de manière systématique et constante, et validés par les instances.

## **Méthodes pédagogiques**

Tous les élèves sont mis en situation de développer des compétences en matière d'utilisation de concepts de santé publique et de le démontrer par une expérience pratique pertinente et évaluée eu égard à leur domaine de spécialisation.

Le dispositif de formation crée les conditions d'un engagement de l'élève dans l'activité de formation en favorisant la coproduction et l'initiative, et en instaurant des modalités favorables à l'apprentissage : mises en situation, cas pratiques, projets personnel et collectif, etc.

Les méthodes de formation répondent aux objectifs visés et aux caractéristiques du public.

## **Recherche et formation à la recherche**

L'école met en œuvre un programme actif de recherche et d'expertise, pertinent par rapport à sa mission, au travers duquel les professeurs de l'école contribuent à l'amélioration des connaissances et des pratiques en matière de santé publique. L'école associe les élèves aux recherches développées.

Les professionnels formés par l'école sont capables d'utiliser des méthodes appropriées pour repérer et entreprendre des investigations ou des recherches.

## **Recrutement des élèves**

L'école dispose de politiques et de procédures transparentes de recrutement et d'admission des élèves afin de sélectionner des personnes qualifiées capables de tirer parti des différentes activités d'enseignement de l'école, et de développer des compétences pour exercer dans le secteur de la santé publique (social et sanitaire).

Les critères et les réglementations en matière de demande, d'admission et les critères de remise des diplômes sont appliqués de manière équitable et sans discrimination.

## **Internationalisation de la formation**

L'école définit la stratégie et l'organisation de son développement européen et international s'appliquant aux domaines de la formation, de la recherche et de la mobilité des élèves et des personnels.

L'école est intégrée au sein de réseaux européens et internationaux d'enseignement supérieur en santé publique dans le but d'échanges mais également afin d'être soutenue et reconnue (labellisation).

## **Orientation scolaire et professionnelle**

L'école met en œuvre un dispositif d'orientation en matière de formation, de carrière professionnelle et d'embauche, offrant un service de conseil facilement accessible aux élèves.

## **Interventions en milieu professionnel et valorisation de la recherche**

L'école intervient dans le milieu professionnel aussi bien par l'expertise et la recherche des enseignants que par celle des élèves. Elle offre des prestations qui ont un impact sur les pratiques et les politiques en santé publique.

Cette implication contribue au développement des compétences des élèves ; elle alimente ainsi en retour la qualité de l'enseignement. Elle est un des vecteurs de la valorisation de la production scientifique de l'école.

## **Développement professionnel tout au long de la vie**

Par son offre de formation, la diffusion de sa recherche, la mise à disposition de ressources consultables à distance, l'école contribue à la formation tout au long de la vie des acteurs de santé publique.

L'école est organisée pour analyser l'évolution des besoins en termes de développement des compétences des professionnels en activité et y répondre.

## **Évaluation des impacts de l'activité de l'établissement**

L'école met en place une procédure explicite d'évaluation des résultats de ses actions. Cette procédure permet de mesurer l'efficacité de l'école à répondre aux besoins des milieux professionnels et à la réalisation de ses missions.

L'appréciation que porte l'ensemble des parties prenantes sur la formation est un des indicateurs de sa performance.

## **Démarche qualité**

La prise en compte effective de ce référentiel et des référentiels externes lui servant de base, donne la garantie d'une meilleure réponse apportée aux besoins des différents bénéficiaires. La production d'une information constante et renouvelée sur

la qualité réalisée et sa diffusion vers les acteurs concernés contribuent à rendre crédible cette garantie.

L'école met en œuvre une politique d'amélioration de la qualité. Cette politique se traduit notamment en priorités données aux projets de développement de la qualité sous forme de plan d'actions mis en œuvre pour une période déterminée.

## **Amélioration continue de la qualité**

L'école s'engage explicitement dans l'instauration d'une culture de la qualité.

Chacun des agents de l'école prend en compte les références qualité validées par la direction. Il participe au processus d'autoévaluation, contribue et tire profit des analyses et des préconisations qui en résultent.

L'école valorise les initiatives qui vont dans le sens d'une amélioration de la qualité. Elle favorise la mutualisation des expériences et des compétences. Les résultats des innovations et des expérimentations sont évalués avec les différentes parties prenantes.

## **Assurance qualité externe**

L'école satisfait aux exigences des procédures d'assurance qualité externe. La politique qualité prend en compte les préconisations et les exigences, des organes d'assurance qualité externe.